

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 31/03/2022 à 20h30

Présents : Vincent RESTIF - Alain MAUNIER - Daniel BLU - Cynthia CADOT – Eliane GUYON - Franck CHRETIEN - Anthony TOURTIER – Bruno TOUPLAIN – Dominique MOUNIER - Laëticia ROUEIL – Jessicka LUCIEN– Pascale JULIEN – Florent CROSNIER - Rose-Marie MARCINIAK.

Excusé : Dominique TUSSEAU

Secrétaire : Franck CHRETIEN

M. le maire propose de rajouter à l'ordre du jour : 1 devis PIGEON, 1 devis JOURDANIERE Nature et 1devis capteur CO2 ; Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la réunion du 24/02/22

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC :

Résultat du vote des communes membres concernant le TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Plan local urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} avril 2022. Le PLUi ne sera pas mis en place au cours du mandat. La carte communale devra être réactualisée en 2026.

3. FINANCES :

3-1 Vote des taux d'imposition 2022 N°2022-03-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le budget primitif de la commune de POMMERIEUX

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

M. le maire et selon l'avis de la commission finances, propose de ne pas modifier les taux pour l'année 2022, soit :

	Base imposition 2022	Taux proposés 2022 incluant le taux départemental de 19,86 %	Produits attendus
FB	306 600	60,26%	184 757
FNB	181 100	50,66%	91 745
			276 502

A cela s'ajoute différentes ressources fiscales non soumises aux taux votés :

Allocations compensatrices : 12 603 € (Taxes Foncières) + Taxe Habitation : 5 610 € + Coefficient correcteur : 46 727 €

Soit un total de 341 442 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les taux tels qu'ils ont été proposés.

3-2 Vote des Comptes administratifs 2021 – N°2022-03-02

M. le maire présente les différents comptes administratifs de l'année 2021.

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs du budget communal et budgets annexes, lotissement et photovoltaïques 2021 qui s'établissent ainsi :

BUDGETS		Section de fonctionnement	Section d'investissement
COMMUNE	Dépenses	593 467.95 €	197 549.99 €
	Recettes	603 359.13 €	229 056.54 €
	Excédent ou déficit	9 891.18 €	31 506.55 €
	Excédent de clôture		41 397.73 €
LOTISSEMENT	Dépenses	255 154.23 €	433 919.00 €
	Recettes	296 309.70 €	371 407.00 €
	Déficit ou Excédent	41 155.47 €	- 62 512.00 €
	Déficit de clôture		- 21 356.53 €
PHOTOVOLTAIQUES	Dépenses	11 276.91 €	13 161.66 €
	Recettes	29 100.56 €	9 159.17 €
	Déficit ou Excédent	17 823.65 €	- 4 002.49 €
	Excédent de clôture		13 821.16 €

Hors la présence de M. le maire, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2021 tels qu'ils ont été présentés.

- Photovoltaïque : 22668 € de revente d'électricité – Pas de reversement d'excédent au budget principal en 2021. Importance de ce budget annexe la CAF nette
- Lotissement : Versement d'une subvention de 86205 € en fonctionnement et une avance de 23919 € en investissement du budget principal – Vente d'une seule parcelle – Il restera à financer par la commune un solde de 4 à 5000 € à la fin des ventes.
- Budget principal :
- Plus de produit des services – Plus d'impôts et taxes et moins de dotation soit une différence de 3 702 € - Plus de dépenses petit matériel réparation chaudière, remplacement auto-laveuse etc... Plus de frais de personnel agent 15h/semaine pendant 4 mois - Différence en investissement entre le prévu et le réalisé puisque tout l'aménagement de l'entrée de bourg était inscrit tant en recette qu'en dépense au budget 2021.

3-2-2 Vote des comptes de gestion 2021- Délibération N°2022-03-03

M. le maire présente les comptes de gestions 2021 (commune, lotissement, photovoltaïques).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes et mandats de paiement de 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

DECLARE que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3-3 Reprise des résultats 2021 – Délibération N° 2022-03-04

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité la reprise et l'affectation de résultats du compte administratif 2021 des budgets photovoltaïque, lotissement et de la commune, comme suit :

Commune

SECTION	2021	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	593467.95	197549.99
Recettes	603359.13	229056.54
Résultat positif	9891.18	31506.55
Déficit reporté antérieur		-24318.71
Excédent reporté antérieur	157635.05	
Transfert résultat CCAS		
Résultat cumulé	167526.23	7187.84
Résultat des 2 sections	174 714.07	
Reste à réaliser dépenses		-423 811
Restes à réaliser recettes		318 010
Total (Résultat + restes à réaliser)		-98613.16
Besoin de financement cpte 1068		98613.16
Affectation au compte 002 : Résultat en fonctionnement - couverture du besoin de financement en investissement	68913.07	
Déficit ou excédent d'investissement à reporter cpte 001		7 187.84

Lotissement

	2021	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	255154.23	433919
Recettes	296309.70	371407
Résultat positif ou négatif	41155.47	-62512
Excédent ou déficit reporté	-41155.08	62512
Excédent d'investissement reporté		
Résultat cumulé	0.39	0
Cumul des deux sections	0.39	
Reprise de résultat cpte 002 et 001	0.39	0

Photovoltaïque

	2021	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 276.91	13 161.66
Recettes	29 100.56	9 159.17
Solde d'exécution	17 823.65	-4 002.49
Excédent ou déficit d'investissement reporté n-1	13874.13	958.86
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté n-1		
Résultat cumulé	31 697.78	-3 043.63
Cumul des deux sections	28 654.15	
Reste à réaliser dépenses		0.00
Reste à réaliser recettes		11 500.00
Couverture besoin de financement cpte 1068		0.00
Reprise de résultat cpte 002 et 001	31 697.78	-3 043.63

3-4 Vote des budgets 2022 – Délibération N°2022-03-05

M. le maire informe le conseil municipal que la proposition de budget a été présentée en premier lieu à la commission finances du 18/03 dernier, qui a statué sur ces propositions.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, vote les budgets 2022 tels qu'ils ont été établis, soit :

BUDGETS		Section de fonctionnement	Section d'investissement
PHOTOVOLTAIQUES	Dépenses	57 480.63 €	20 757.27 €
	Recettes		
LOTISSEMENT	Dépenses	216 640.89 €	185 801.00 €
	Recettes		
COMMUNE	Dépenses	711 122.07 €	671 121.07 €
	Recettes		
TOTAL 3 BUDGETS		927 762.96 €	877 679.34 €

3-5 Propositions d'emprunt – Délibération N°2022-03-06

Suite au vote du budget 2022, et aux travaux d'aménagement du bourg en cours, M. le maire propose de souscrire un emprunt d'un montant de 250 000 € nécessaire à l'équilibre du budget principal. Après avoir sollicité 3 banques, il propose d'examiner les offres de prêt reçues :

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES DE PRETS							
Emprunt de 250 000 €							
BANQUES	Type	Frais de dossier	Durée	Taux fixe	Remboursement différé	Échéance trimestrielle	Total intérêts
CREDIT AGRICOLE	Echéance constante	250 €	20	1,71 %	Oui 1/01/2023	3 696.39 €	46 779.58 €
CAISSE D'EPARGNE	Echéance constante	300 €	15	1.66%	Non	4 715.52 €	32 931.00 €
			20	1.70%	Non	3 692.87 €	45 429.00 €
CREDIT MUTUEL	Echéance constante	250 €	20	1,54 %	Oui sur 2 ans du capital	3 636.88 €	40 950,40 €
	Échéance dégressive	250 €	20	1.51%	Oui possible sur 2 ans du capital	4068.75 € dernière 3136.80 €	38 221.88 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la proposition de prêt du Crédit Mutuel, à échéance dégressive, pour une durée de 20 ans au taux fixe de 1,51 % à échéance trimestrielle.

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Pommerieux

est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : 250 000 Euros

dont le remboursement de capital s'effectuera sur la durée de 20 ans. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 1,51% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 1,52093 %

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 3125 €

Les frais de dossier d'un montant de 250€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

- donne le cas échéant délégation à Mr MAUNIER Alain en sa qualité de 1^{er} adjoint pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

4. Abri bus : Convention de mise à disposition d'une partie de parcelle avec le propriétaire –
Délibération N°2022-03-07

Installation d'un abri bus sur terrain privé

Après rencontre avec M. Marquet du réseau de transport scolaire Aléop en Mayenne, M. le maire propose d'installer l'abri bus sur terrain privé au lieu-dit la Chauvinière, appartenant au Gaec de la Chauvinière, parcelle section A N°220. La surface nécessaire serait de 12m² environ : 1m de chaque côté et 1 derrière + la surface de l'abri bus.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de passer une convention de mise à disposition avec le Gaec de la Chauvinière d'une partie de la parcelle cadastrée A 220 pour une surface de 12m², de l'autoriser à signer ladite convention établie pour un an avec tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des parties moyennant un préavis de 3 mois,

Décide de fixer une redevance annuelle de 40 € indexé sur l'indice de fermage, de fixer la date de mise à disposition au 1/04/2022.

Précise qu'en cas de vente du bien, il sera proposé au nouvel acheteur une nouvelle convention de mise à disposition ou l'acquisition de la partie de parcelle concernée.

4-2 Convention avec le Département si l'abri bus est construit dans l'emprise de la RD 22

M. le maire informe qu'il ne sera donc plus nécessaire de signer une convention avec le département étant donné que l'abribus sera installé sur terrain privé.

5. Sentier du Grand Gaubert : Aliénation et substitution du tracé PDIPR

5-1 Aliénation et déclassement CR du Grand Gaubert après enquête publique – Délibération N°2022-03-08

Par délibération en date des 18/02 et 2/09/2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural dit du Grand GAUBERT situé du chemin de de la ferme du Grand Gaubert jusqu'à la parcelle D623 pour une surface de 2483 m², en vue de sa cession au GAEC CROSNIER ainsi qu'une partie de la parcelle D 621 d'une longueur d'environ 158 m pour une surface de 887 m² à M. et Mme CROSNIER ;

En échange, la commune demande à acquérir une partie des parcelles suivantes sur une longueur d'environ 1486 m, pour une surface de 11625 m² afin de recréer un sentier pédestre pour un montant de zéro euro.

➤ Section D : 563, 370, 371, 135, 136, 131, 132, et 630

L'enquête publique s'est déroulée du 18/10/2021 au 02/11/2021

Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête publique, seule une lettre de M. le maire de Pommerieux a été versée au registre d'enquête publique et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Le conseil municipal, après délibération, hors la présence de M. CROSNIER Florent, décide :

- de déclasser partiellement le chemin rural dit Grand Gaubert, d'une contenance de 2483 m² en vue de sa cession ;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à zéro euro;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

5-2 Substitution d'un itinéraire au PDIPR – Délibération N°2022-03-09

Du fait de l'aliénation du sentier du grand Gaubert, étant inscrit au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il est nécessaire de modifier l'itinéraire du sentier du Grand Gaubert.

Dans ce cadre, Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

De retirer du PDIPR en vigueur l'itinéraire :

N°9 D274 à la limite de la commune de MEE par le Grand Gaubert sur une longueur de 483 m

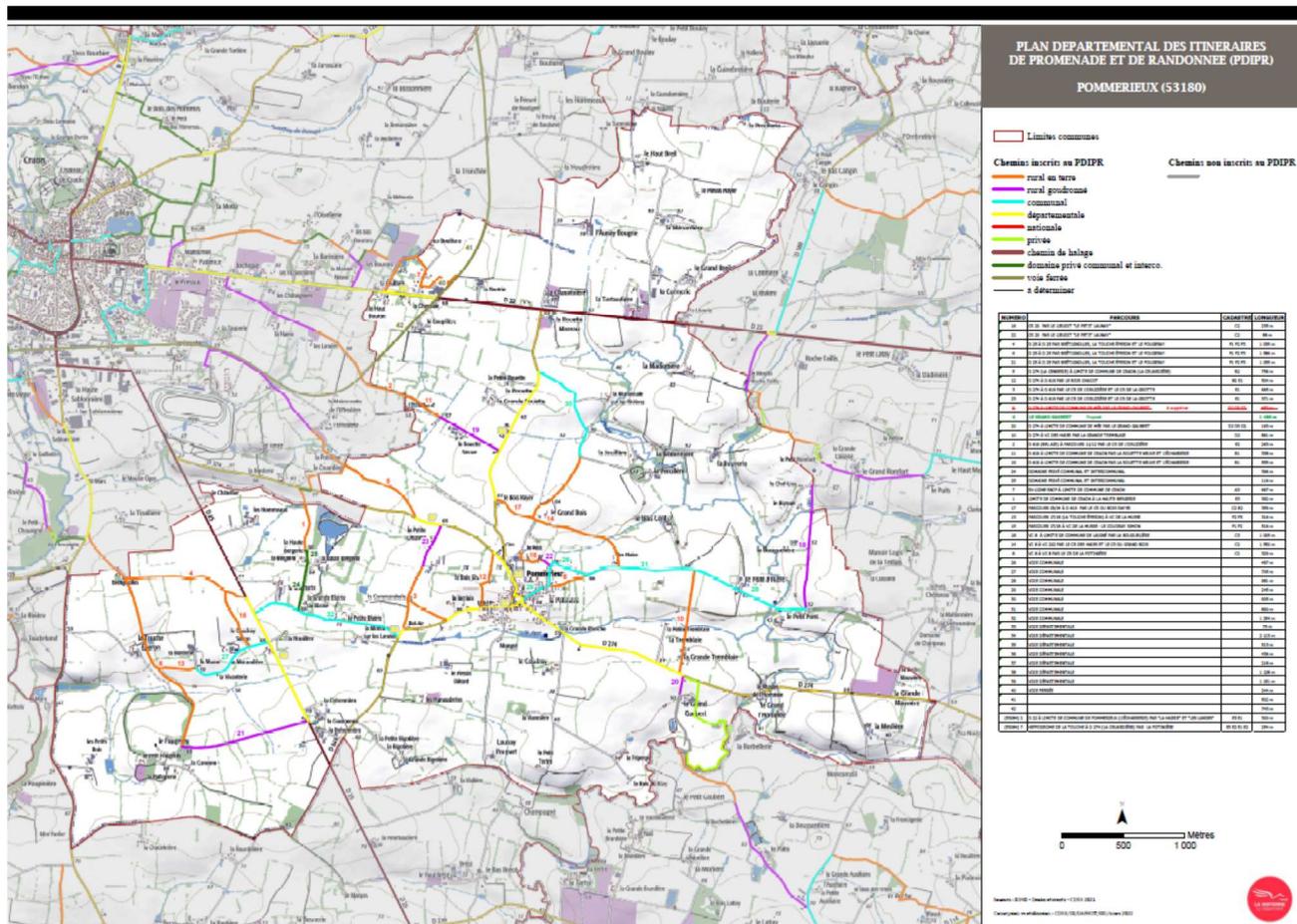
Et N°20 D 274 à la limite de la commune de MEE par le Grand Gaubert sur une longueur de 163 m

De proposer en substitution l'inscription d'un nouvel itinéraire N°9

Section	Cadastre	Longueur	Parcours
D	563, 370, 371, 135, 136, 131, 132 et 630.	1486 M	D 274 jusqu'à la limite de la commune de Mée en passant derrière la ferme du Grand Gaubert et en longeant le ruisseau de l'Hière

D'émettre un avis favorable sur l'ensemble du plan, en ce qui concerne le territoire de la commune joint à la présente délibération.

* L'itinéraire proposé doit être « approprié à la pratique de la randonnée [et] ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés » (circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée NOR : PRME8861216C).



6. Aménagement entrée de bourg :

6-1 Avancée des travaux

Daniel Blu, adjoint au maire, en charge de la voirie, expose l’avancée des travaux : Les travaux se déroulent bien. Il précise que l’aménagement de l’entrée de bourg s’arrête 50 m avant la rue des Magnolias et que les travaux d’enrobé réalisés par le Département vont jusqu’à la rue des Magnolias. Donc, il serait dommage de ne pas réaliser l’aménagement des trottoirs en même temps. Le conseil municipal visionne quelques photos des travaux.

6-2 Gestion différenciées des eaux pluviales

M. BLU explique qu’il a rencontré Mme PICHODO du département concernant la gestion différenciée des eaux pluviales. Celles-ci ne doivent pas être envoyées directement dans les ruisseaux. Elle propose de remonter les grilles de collecte pour que l’eau stagne dans les noues. Le conseil municipal émet un avis favorable pour étudier le projet dans ce sens.

6-3 Devis complémentaires Lot 1 PIGEON – Délibération N°2022-03-10

Devis d’aménagement des trottoirs devant l’espace enfance :

Du fait de la réalisation de l’enrobé par le département, il est proposé un devis complémentaire pour l’aménagement du trottoir le long de l’espace enfance qui n’était pas prévu initialement :

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
3.14.3	Démolition de caniveaux CC1	ML	13,00	10,00	130,00
5.1.1	Nivellement et compactage du fond de forme	M2	100,00	0,15	15,00
5.4.4	Fourniture et mise en œuvre en couche de base de GNT A 0/31,5 sur 10cm d'épaisseur y compris compactage	T	17,00	26,44	449,48
5.2.6	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage à 69% d'émulsion de bitume puis fourniture et application d'un béton bitumineux noir 0/6 sur 6cm	M2	100,00	11,43	1 143,00
5.5.3.1	Fourniture et pose de bordure béton Profil T2	ML	48,00	25,00	1 200,00
PN	Fourniture et pose de bordure béton Profil CS1	ML	48,00	25,00	1 200,00
6.1.a	Tranchée pour Ø 160mm EP	ML	24,00	20,00	480,00
6.4.1	Fourniture et pose de canalisation Ø160mm PVC CR8 EP	ML	24,00	18,00	432,00
6.15	Raccord maçonné	U	1,00	200,00	200,00

Montant total H.T 5 249,48 € soit 6 299,38 € TTC

Devis voie verte et cheminement piéton

Lors de la précédente réunion, il avait été proposé de remplacer le revêtement du cheminement piétonnier, à l'origine en arène granitique par de l'enrobé à froid qui demande moins d'entretien et qui est plus durable dans le temps. Il est donc proposé le devis correspondant à cette modification d'aménagement :

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
1	Mise en oeuvre d'enrobés à froids sur voie verte et cheminement piéton	M2	960,00	16,50	15 840,00
2	Moins valeur mise en oeuvre d'Arène granitique	M2	-960,00	4,43	-4 252,80
	Condition de mise en oeuvre : Temps sec				
	Période de mise en oeuvre: A partir du mois de Mai				

*Ce devis est valable 2 mois, actualisation selon nos conditions générales de vente.
Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.
Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.
En raison de l'évolution imprévisible des produits pétroliers les enrobés seront révisés selon le TP09 avec R=In/Ia.
In=indice du mois n des travaux
Ia=indice au moment de l'établissement du devis*

Total H.T.	11 587,20 €
T.V.A. 20 %	2 317,44 €
Montant T.T.C.	13 904,64 €

Le prix initial était de 45 851.70 € auquel s'ajoutent les 11 587.20 € soit un total de 57 438.90 € H.T ; M. le maire précise qu'une demande de subvention a été faite auprès du Département. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les 2 devis proposés qui feront l'objet d'un avenant, autorise M. le maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

6-4 Devis Jourdanrière Nature Lot 3

Un devis a été demandé pour le lot 3 pour une partie des travaux à tranche optionnelle, qui concerne la préparation et le paillage des futures plantations, soit :

Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.	Tva
+ Travail du sol par passage d'un enfouisseur, nivelage des zones de plantations	480,00	M2	0,50	240,00	1
+ Fourniture et mise en place de toile de paillage biodégradable type Okolys, pour les massifs hors haie	480,00	M2	5,00	2 400,00	1
+ Fourniture et mise en place de toile de paillage biodégradable type Okolys, pour la haie bocagère	175,00	M2	5,00	875,00	1
+ Fourniture et mise en place de copeaux de bois sur les zones de massifs	480,00	M2	3,50	1 680,00	1

Montant total H.T 5 195 €

Montant total TTC 6 234 €

Vu le montant de cette prestation qui a beaucoup augmenté depuis la signature du marché, le conseil municipal, propose d'ajourner cette décision, de négocier cette proposition puisque les tarifs de la tranche optionnelle étaient seulement garantis 1 an à la date de signature des marchés.

7. Devis divers école, cimetière

7-1 Devis clôture école

M. Maunier propose le devis modificatif pour la clôture prévue en plastique au lieu de panneaux en bois occultant :

Montant initial 3 618.81 € H.T

Latte Lixo à supprimer - 934.23 €

KIT occultant bois et vis + 1 345.38 €

Soit un montant total de 4 029,86 € H.T et 4 835,83 € TTC. Le conseil municipal, accepte cette modification de devis.

7-2 Devis capteur CO2- Délibération 2022-03-11

Le maire informe qu'il a été demandé un devis pour installer des capteurs CO2 à l'école (3 classes et restaurant scolaire).

Il propose d'acquérir 4 capteurs qui indiquent la qualité de l'air, CO2, la température et l'humidité identiques à ceux commandé par la CCPC ;

Le capteur H.T est d'un montant de 130 € H.T X 4 = 520 H.T + 15 € de livraison soit 535 € H.T soit 642 € TTC.

Il informe que la commune peut bénéficier d'une subvention de 8€/élève soit 68 élèves (2020/2021) x 8 € soit 544 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir 4 capteurs CO2, autorise le maire à présenter le dossier de subvention pour un montant de 8 €/ élève sur l'année 2020-2021.

7-3 Devis portail cimetière, entrée RD 619

M. MAUNIER Alain, adjoint au maire, en charge des bâtiments, informe qu'il a demandé deux devis pour l'acquisition d'un portail pour la nouvelle entrée du cimetière, soit :

- Gedimat /Socramat

Fourniture d'un portail OBERON contemporain en aluminium, garantie 20 ans, Hauteur 1,50 m, largeur 4,00 m, coloris gris quartz, 2 vantaux, remplissage barreaudages 100 x20, ouverture à 90 ° droit poussant, serrure ino + gâche manuelle, poignée laquée : Montant 2042,02 € TTC, pose non comprise

- Devis KGM

Fourniture d'un portail OBERON contemporain en aluminium, garantie 20 ans, Hauteur 1,50 m, largeur 4,00 m, RAL 6005, 2 vantaux, remplissage barreaudages 100 x20, ouverture à 90 ° droit poussant, serrure inox + gâche manuelle, poignée laquée : Montant 2 240,50 € TTC pose incluse.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis KGM pour un montant de 2 240,50 € TTC et choisit la couleur gris foncé.

8. Questions diverses et imprévues

Passeport du civisme

M. le maire expose l'objectif du passeport du civisme : forger la citoyenneté des jeunes générations de 8 à 18 ans. Pour les primaires, les jeunes sont encouragés à s'investir dans des actions communales, associatives, en tant que citoyen responsable. Ex : participation aux commémorations, aux journées citoyennes, à d'autres actions, etc...

L'adhésion est de 500 € est prise par la CCPC pour les 37 communes.

Il propose que l'instauration du passeport du civisme soit réalisée par Adeline, directrice de l'animation, en lui octroyant une cinquantaine d'heures en plus. Un RDV est fixé lundi prochain avec Vincent Restif et Cynthia Cadot, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaire, et Adeline.

Permanences élections présidentielles : Fermeture à 19h des bureaux de vote.

- Proposition d'allonger les 2 dernières plages horaires de 0.30H
Soit 13h à 16h et 16h à 19h
- Laëtitia Roueil propose d'allonger toutes les permanences d'1/4 d'heure de plus
- Inverser heure 1ere date présidentielle entre Eliane et Anthony
Un tableau final des permanences sera renvoyé au conseil municipal.

Opération argent de poche :

Vu le peu de personnes présentes à la précédente réunion, un accueil des jeunes a été proposé le 19/03/22 pour retirer leur dossier, ce qui a permis de les rencontrer individuellement. Plusieurs jeunes ont répondu présents et les dossiers pour l'opération argent de poche de Printemps ont été rendus.

Personnel

Au vu des travaux à effectuer dans la commune, M. le maire propose d'embaucher un agent technique en contrat d'insertion. Un reste à charge pour la commune serait de 290 € à 680 € selon le nombre d'heures hebdomadaires de 20 à 35 heures.

M. Meneux, agent technique à Chemazé, en situation de handicap a proposé sa candidature car il souhaite se rapprocher de son domicile. Les élus proposent au maire de se renseigner sur les aides

possibles pour recruter une personne en situation de handicap. Le maire se mettra en lien avec la commune de Chemazé pour obtenir des informations à ce sujet.

Places match de football

M. le maire informe que des places sont offertes par le conseil départemental pour le match de football Laval /Sedan à 18h45 lundi prochain : Le club de football n'est pas intéressé. Cynthia souhaiterait 2 places.

Dates à retenir :

- ✓ Inauguration « Sur les chemins de la nature » : Lundi 25 avril de 14h à 15h (Envoi d'une invitation prochainement)
- ✓ Assemblée plénière CCPC : 25/04/22
- ✓ Conseils municipaux : 28/04/22- 2/06/22 – 7/07/22
- ✓ Bilan début de mandat : mardi 3/05/22
- ✓ Journée citoyenne : 14/05/2022 (Invitation préparée par Philippine DIOUF)
 - Préparation : 7 avril et 29 avril à 20h30 à la mairie

Levée de séance à 23h45

Vincent RESTIF

Alain MAUNIER

Daniel BLU

Cynthia CADOT

Eliane GUYON

Franck CHRETIEN

Anthony TOURTIER

Bruno TOUPLAIN

Dominique MOUNIER

Laëtitia ROUEIL

Jessicka LUCIEN

Pascale JULIEN

Florent CROSNIER

Rose-Marie MARCINIAK